



DÉMÉNAGEMENT RÉCENT ? RÉGULARISEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous êtes un nouvel arrivant dans la commune ou vous avez récemment changé d'adresse ? Vous devez informer la mairie de votre changement d'adresse afin de pouvoir voter pour les élections européennes qui se dérouleront en France le 9 juin 2024.

Publié le 05 mars 2024

Pour voter lors des élections vous devez être inscrit sur les listes de votre commune. Si vous avez récent déménagé vous devez signaler votre changement d'adresse.

Comment déclarer mon changement d'adresse ?

À l'accueil de la mairie ou par courrier, avec :

- > Un justificatif d'identité,
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Comment vérifier mon inscription sur les listes de la commune ?

En ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE> ↗

En mairie : **05 65 59 50 56**

